

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6390
28 mai 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, EN DATE DU 28 MAI 1965, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE

J'ai l'honneur de porter à votre attention et à celle des membres du Conseil de sécurité les graves actes suivants d'agression armée commis par Israël contre mon pays.

Le jeudi 27 mai 1965, à 23 h 30, des éléments de l'armée israélienne ont pénétré en territoire jordanien et y ont commis les actes d'agression suivants :

1. Un détachement militaire a attaqué le village d'AL-MANSHIYAT, près du pont d'AL-MAJAMIEA. Il a fait sauter deux maisons de ferme jordaniennes, a tué deux cultivateurs et deux enfants jordaniens et a blessé sept autres civils jordaniens.

2. Un second détachement militaire a pénétré dans la partie nord de la zone de JENIN et a détruit une usine. Il a été intercepté par une patrouille jordanienne et l'échange de coups de feu qui a suivi a fait plusieurs victimes des deux côtés.

3. Des éléments de l'armée régulière israélienne se sont avancés jusque dans la partie nord de la ville de QAIQILYA, où ils ont fait sauter deux postes à essence.

Ces actes d'agression militaire, qui sont des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies et des dispositions de la Convention d'armistice jordano-israélienne, ont créé dans la région une situation extrêmement dangereuse et constituent une menace grave pour la paix et la sécurité internationales.

Les milieux officiels israéliens ont essayé d'expliquer cette agression militaire contre la Jordanie en prétendant que la Jordanie aurait fait exécuter des actes de sabotage à l'intérieur du territoire occupé par Israël.

Mon gouvernement nie catégoriquement et de la façon la plus solennelle être au courant de tels actes ou en être responsable. Nul n'ignore que, chaque fois qu'Israël se rend coupable d'une offensive militaire contre mon pays, il recourt à des accusations mensongères concernant des actes d'infiltration et de sabotage.



Mon gouvernement est très préoccupé par ces attaques armées, qu'il considère comme extrêmement graves, contre son territoire. Conformément aux dispositions de la Convention d'armistice, la Jordanie a déposé de toute urgence une plainte devant la Commission mixte d'armistice.

Je ne manquerai pas de tenir le Conseil de sécurité informé de tous autres faits nouveaux.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité en tant que document officiel.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Abdul Monem RIFAI

